



Commission Lutte Contre l'Incivilité

REGLEMENT « CHALLENGE FAIR-PLAY »

Article 1 - But et objectifs de l'opération.

Cette opération a pour but de favoriser :

- le développement de la convivialité autour des rencontres.
- l'amélioration des relations sur et en dehors des terrains.
- La diminution des cartons jaunes et rouges.

Article 2 - Objectifs

- Départementale 1, 2, 3 et 4 Senior, le classement se fera au FAIR PLAY District.
- Départementale 5, Senior F. et U18 seul le club remplit le feuillet Fair-Play (un à la fin des « matchs aller » et un à la fin des « matchs retour »).
- Dans le cadre de ce challenge, la Commission Lutte Contre l'Incivilité, pourra mener les opérations, des réunions ou conférences favorisant le développement de cette action.
- Des aménagements sont envisageables après accord du Comité de Direction du District.

Article 3 - Rôle du délégué.

- Traiter, étudier et comptabiliser les feuillets et rendre compte des observations faites par les clubs.
- Toute autre prérogative attribuée au délégué devra avoir été entérinée par le Comité de Direction du district sur avis de la Commission Lutte Contre l'Incivilité.

Article 4 - Gestion.

- L'opération est gérée par des délégués Fair Play qui se réunissent sur convocation de la Commission Lutte Contre l'Incivilité, au moins 3 fois l'an. Ils comptabilisent les points par équipe en respectant le règlement.
- Chaque club **de Départementale 5, Senior F et U18** devra remplir un feuillet aller et un feuillet retour. Le document est à renvoyer email au District de Football sur l'adresse email : secretariat@indre-et-loire.fff.fr

Article 5 - Comptabilisation des dossiers :

5.1. : Départementale 1, 2, 3 et 4 :

- o La comptabilisation des points se fera au classement du Fair Play District

5.2 : Départementale 5, U18 et Seniors Féminines :

- o Feuillet à remplir par le club à l'issue des matchs « aller et retour ».
 - si le club ne renvoie pas le feuillet au District :
 - Retrait de 40 point.
 - Ajout de 30 points à tous les clubs de sa poule.
- o En cas de Forfait :
 - Retrait de 40 points par match forfait
 - Ajout de 30 points aux adversaires.
- o Recensement des cartons jaunes et rouges dans les catégories où évoluent les équipes à partir des données fournies par le secrétariat du district (via le logiciel foot 2000) à l'issue de la dernière journée.

- Moins 3 points par carton rouge
- Moins 1 point par carton jaune
- o La section Fair-Play de la Commission Lutte Contre l'Incivilité établira le classement final par poule, rédige un procès verbal et affiche le classement sur le site du District.
 - Les récompenses sont attribuées par division.
 - Les clubs sanctionnés par des suspensions (Article 6) qui les excluent des récompenses doivent figurer dans le classement à la place réelle obtenue avec la mention « exclu ».

Article 6 - Restriction à la dotation.

- Pour être récompensé le club devra respecter les conditions suivantes pendant la saison :
 - o Sanctions :
 1. Catégorie U18 : si un joueur a été sanctionné de 8 matches fermes (dont l'automatique) ou plus et/ou 3 mois et plus, l'équipe à laquelle il appartient (groupement, entente ou catégorie 18 ans seule) sera exclue du classement final.
 2. Catégorie seniors et féminines : si un joueur a été sanctionné de 8 matches fermes (dont l'automatique) ou plus et/ou 3 mois et plus, l'équipe « senior » sera exclue du classement final.
 3. Si un dirigeant a été sanctionné de 8 matches fermes (dont l'automatique) ou plus et/ou 3 mois et plus, le club sera exclue du classement final.
- La radiation du club entraînera la suppression de la dotation.
- Tout club concerné par une récompense et faisant l'objet d'un dossier disciplinaire en cours au moment de l'élaboration des classements, sera traité par la commission, après le jugement définitif du dossier.

Article 7 - Remise des récompenses.

- La remise de récompenses est pilotée par le Crédit Agricole : elle est effectuée au début de la saison suivante.
- Les clubs devront être avisés au moins 15 jours avant la remise de la dotation.
- Les nominés (joueurs ou dirigeants) devront être avisés directement au moins 15 jours avant la remise de la dotation, copie sera faite au club.
- Les clubs ou nominés absents sans excuse à la remise de récompenses, seront déçus de leur dotation.
- Lors de la remise finale, l'équipe récompensée doit présenter au minimum 7 joueurs lors de cette soirée. En cas de manquement à cette règle, l'équipe sera exclu lors de la prochaine saison

Article 8 - Le partenaire.

- Ce challenge est parrainé par le Crédit Agricole Touraine Poitou.

Article 9 – Cas non prévu

- Tout cas litigieux non prévu sera étudié par la Commission Lutte Contre l'Incivilité et soumis au Comité directeur du district pour avis.